



commune de **Jouars -
Pontchartrain**

**ARRETE DE DELEGATION TEMPORAIRE DANS
FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL POUR
MONSIEUR BOYE POUR LA CELEBRATION
D'UN MARIAGE**

N°AFG-018-2026

Le Maire de la Commune de Jouars-Pontchartrain,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32 ;
Vu le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 ;
Vu les procès-verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut « sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal » ;
Considérant que le Maire est officier d'état civil ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Willy BOYE, conseiller municipal, est délégué pour remplir le 2 mai 2026 les fonctions d'officier de l'état civil, notamment pour célébrer le mariage entre Monsieur LUBRANO-LAVADERA Luc-Junior, David et Madame GOUZ Naomie.

ARTICLE 2 : La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont l'ampliation sera remise à l'intéressé et au Préfet.

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative et L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire et/ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Fait à Jouars-Pontchartrain
Le 23 avril 2026

Le Maire

Thomas MENGELLE-TOUYA

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité
Ayant été effectuées par mise en ligne
Sur le site internet de la Mairie le : **28 AVR. 2026**

Et par transmission en
Préfecture des Yvelines le : **27 AVR. 2026**

Notifié le **23/04/26.**
Signature de l'intéressé

